

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre,

Le quatorze mars à dix-huit heure,

les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Gémozac, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Loïc GIRARD, Président de la Communauté de Communes.

Présents : Jean-Pierre MAUREL, Roselyne DESLANDE (Berneuil), Dominique FRADIN (Cravans), Loïc GIRARD Monique BELIS, Jean-Pierre MORDANT, Pascal BRAUD (Gémozac), Stéphanie VALÉRI (Jazennes), Jean-Michel CHATELIER, Véronique LAPRÉE, Bruno VOLLETTE (Meursac), Thierry GEORGEON (Montpellier de Médillan), Pascal LAVERGNE, Dominique JOURNAL (Rétaud), Philippe SOULISSE (Rioux), Alain PUYON, Dominique DEWOST (Saint-André de Lidon), Mickaël PÉRÉ (Saint-Simon de Pellouaille), Cyril ARRIVÉ (Tanzac), Laurent MORICHON, Elise BREMONT (Tesson), Bruno TAPON (Thaims), Louisette ROLLAND (Thézac), Patrick MAXIME (Villars-en-Pons) et Jean GEAY (Virollet).

Absents excusés : Viviane GLODT (Cravans), Danielle DAGORN (pouvoir donné à M. Loïc GIRARD - Gémozac), Annick JACAUD (Montpellier de Médillan), Sylvie VIGNAUD (Rioux), Aurélien BERTHELOT (Saint-Simon de Pellouaille).

Date de Convocation :
08/03/2024

Nombre de Délégués :

En exercice : 30

Présents : 25

Votants : 26

M. Jean-Michel CHATELIER est nommé secrétaire de séance

N°	Délibérations	Vote
24/011	Adoption du Règlement Budgétaire et Financier	Approuvée
24/012	Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion	Approuvée
24/013	Fonds de concours voirie versé par la commune de Saint-André de Lidon	Approuvée
24/014	Adhésion au Centre Régional des Energies Renouvelables	Approuvée
24/015	Service Aide à Domicile : indemnité kilométrique versée aux agents	Approuvée
24/016	Service Aide à Domicile : ouverture de 4 postes suite à avancement de grade	Approuvée
24/017	Crèche : ouverture d'un poste d'Educateur territorial de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle à temps complet suite à avancement de grade	Approuvée
24/018	Recrutement de vacataires pour les manifestations culturelles	Approuvée
24/019	Mise à jour des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents	Approuvée
24/020	Subvention versée à l'association SOLGEMO	Approuvée
24/021	Course cycliste Bordeaux – Saintes 2024 : versement de subvention	Approuvée

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de la CDC de Gémozac – 32 avenue de la Victoire, 17260 GEMOZAC

- d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Poitiers – 15 rue de Blossac, 86000 POITIERS